

Demande de non-assujettissement au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement

Présenté au Sous-ministre en Titre
Monsieur Gilbert Charland

Ministère du Développement durable, de l'environnement
et de la Lutte aux changements climatiques

Par RENTECH inc.

Préparé par
Environnement Industriel Bugnon inc

Août 2014

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| RENTECH-CHAPAIS | 4 |
| Approvisionnement en écorces et lignine..... | 4 |
| RENTECH-CHAPAIS et Barrette-Chapais Itée | 5 |
| Exportation des granules | 6 |
| Impact économique pour la région du Nord-du-Québec | 7 |
| Le procédé industriel | 8 |
| Impacts environnementaux appréhendés | 10 |
| Phase d'opération de l'usine | 11 |
| Impacts sur l'Air | 11 |
| Impact sur l'eau..... | 12 |
| Impact sur le sol | 13 |
| Impact sur les Gaz à effet de serre..... | 14 |
| Mesures d'atténuation..... | 14 |
| Mitigation sur l'air | 14 |
| Mitigation sur l'eau | 15 |
| Phase de construction..... | 16 |
| Dynamitage..... | 16 |
| Utilisation de produits pétroliers..... | 16 |
| Matériaux de construction..... | 17 |
| Conclusion..... | 17 |
| Échéancier environnemental et de construction | 19 |

Introduction

La compagnie RENTECH inc. est un leader dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles. L'entreprise est active dans plusieurs domaines, y compris les engrais et les fertilisants, la production de copeaux et de granules de bois. RENTECH possède et exploite actuellement deux usines d'engrais aux États-Unis (Rentech Nitrogen) et 32 usines de production de copeaux de bois en Amérique du Nord et du Sud (sous la bannière Fulghum Fibre). RENTECH est également en phase de construction de deux toutes nouvelles usines de granules de bois (Wawa et Atikokan, Ontario) pour une capacité totale d'environ 600 000 tonnes annuellement. Le projet de RENTECH-CHAPPAIS – le sujet de cette demande de non-assujettissement au Chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement - utilisera des résidus ligneux provenant de l'usine de sciage de Barrette-Chapais Ltée. afin de les transformer en granules de bois. Avec sa stratégie de développement, RENTECH vise à devenir le chef de file dans la production de granules de bois au Canada.

Par ailleurs, en mai 2014, RENTECH annonçait l'acquisition de la New England Wood Pellet (NEWP), et de ses trois usines de granules de bois en Nouvelle-Angleterre. Avec une capacité de près de 240 000 tonnes, NEWP est le plus grand producteur de granules de bois pour le marché du chauffage aux États-Unis, et est stratégiquement situé dans le nord-est des États-Unis, qui est le plus grand marché intérieur pour la consommation de granules de bois pour le chauffage.

Avec les quelque 70 millions de dollars de capital d'investissement nécessaires au développement de sa nouvelle installation, RENTECH-CHAPPAIS entend fabriquer près de 300 000 tonnes de granules de bois annuellement, et ce, sur le long terme. Le procédé entend du même coup valoriser plus de 595 000 tonnes métriques vertes (TMV) de résidus résultant d'opérations de transformation du bois locales. La construction et l'exploitation de l'usine de granules de bois soutiendront les quelque 600 emplois reliés à l'industrie forestière du Nord-du-Québec. Qui plus est, ce projet propose un nouveau modèle d'utilisation de la fibre dans l'industrie forestière québécoise.

RENTECH est heureux de présenter ce document au Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) en lien avec son projet de valorisation de la ressource forestière dans le Nord québécois. Ce document décrit spécifiquement les tenants et aboutissants ainsi que les impacts de l'implantation d'une nouvelle usine de fabrication de granules de bois - RENTECH-CHAPPAIS – sur le territoire de la municipalité de la Baie-James.

Avec la description des impacts environnementaux, sociaux et économiques décrits dans ce document, RENTECH-CHAPAIS désire démontrer au Comité d'évaluation qu'il n'est pas nécessaire de passer par processus d'évaluation environnemental tel que décrit au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement. Sans vouloir se soustraire des obligations légales reliées aux activités industriels dans le Nord-du-Québec, RENTECH-CHAPAIS veut démontrer que les impacts environnementaux négatifs sont mineurs et qu'au contraire les impacts sociaux et économiques positifs sont structurant pour la région. Le processus d'évaluation environnementale ne fera que repousser le projet de plusieurs mois, et retarder les retombées pour la région d'autant.

Les pages suivantes dressent les éléments majeurs de ce projet afin que le CCEBJ puisse délivrer un certificat de non-assujettissement au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

RENTECH-CHAPAIS

Le projet ici présenté - RENTECH-CHAPAIS – propose un nouveau modèle d'utilisation de la fibre. En effet, celui-ci consiste à construire une usine de valorisation de résidus de transformation du bois (sciures, rabotures, écorces) afin d'en produire des granules de bois directement aux abords d'une scierie existante. Pour ce faire, la compagnie a pris des ententes avec la Scierie Barrette-Chapais Ltée. tant pour l'approvisionnement en matière première que pour la location des terrains où sera construite l'usine.

Approvisionnement en écorces et lignine

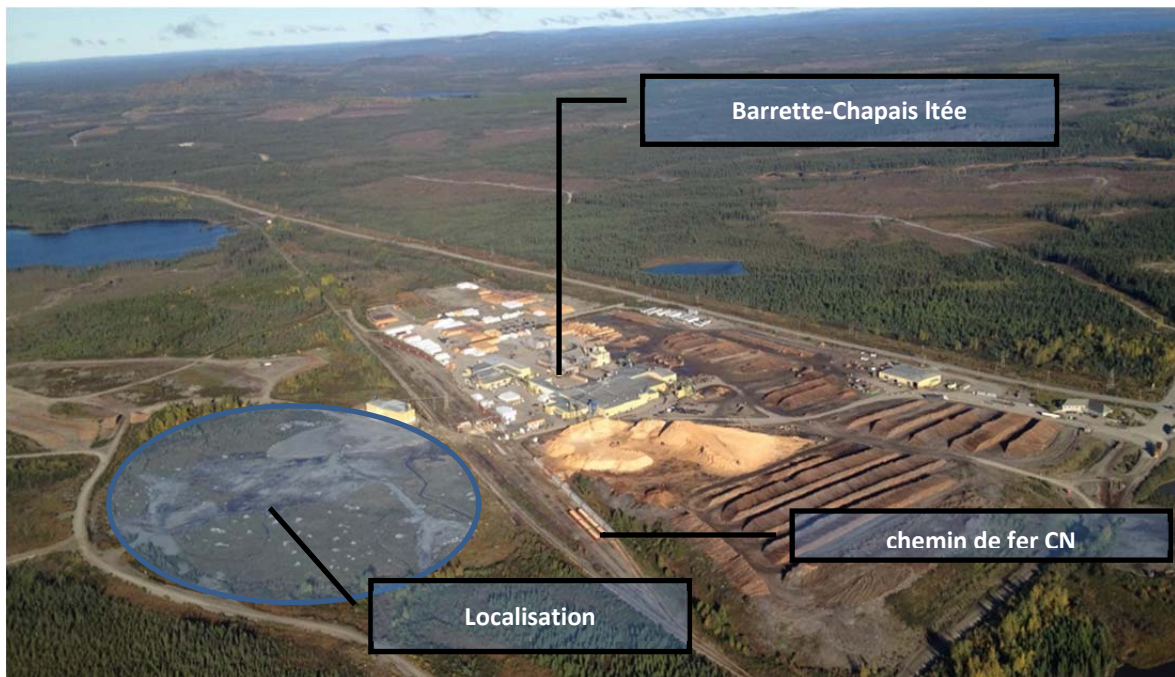
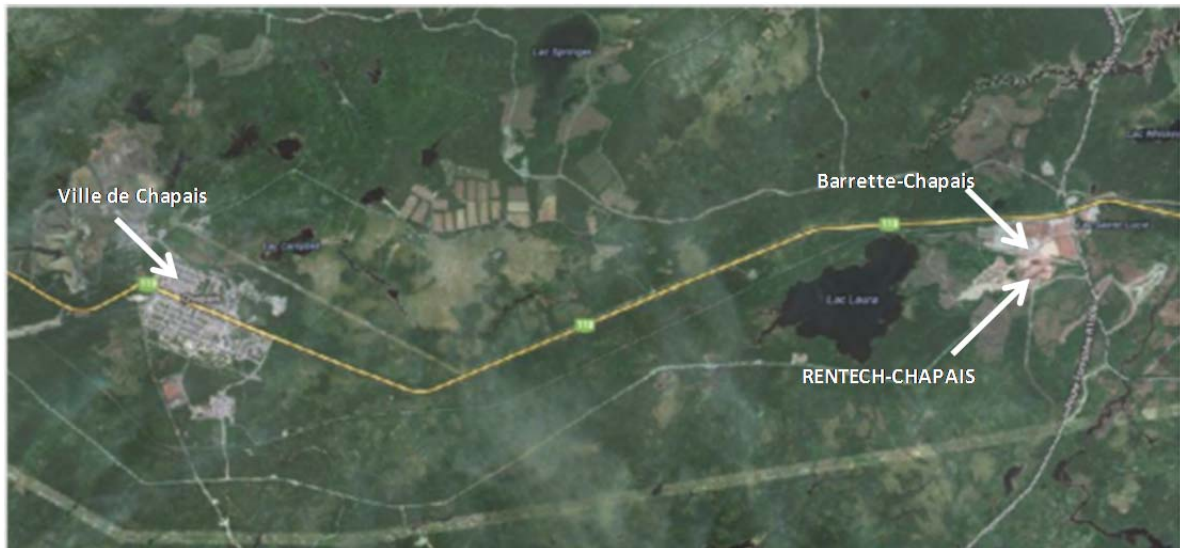
Afin de produire les 300 000 tonnes de granules de bois pour l'exportation, il sera nécessaire d'avoir un approvisionnement en lignine et en écorces pour près de 600 000 tonnes métriques humides. La totalité de cette lignine/écorces proviendra de la scierie Barrette-Chapais Ltée. Ainsi, l'approvisionnement pour la production des granules est assuré par une entente à long terme à ce niveau. De plus, RENTECH-CHAPAIS sera située directement sur les terrains de la scierie et ceci facilitera l'approvisionnement (voir figures page 5). En effet, le transport des écorces et de la lignine se fera à l'aide de convoyeurs mécanique et pneumatiques. Ainsi, il n'y aura aucun transport à partir de camion lourd.

Les écorces nécessaires proviendront aussi de la scierie adjacente. Ainsi, il n'y aura pas d'augmentation de la récolte forestière afin de combler l'approvisionnement.

RENTECH-CHAPAIS et Barrette-Chapais Itée

Comme expliquée plus haut, la nouvelle usine de RENTECH sera située directement sur les terrains de la scierie Barrette-Chapais Itée. Ainsi, l'usine sera construite sur d'anciens terrains désaffectés qui ont fait l'objet d'une restauration végétale. D'une superficie de 10 hectares, le terrain est situé à quelques mètres de la ligne de chemin de fer CN

La scierie Barrette-Chapais Itée. sera l'unique fournisseur de lignines et écorces pour l'usine de granules RENTECH-CHAPAIS.



Exportation des granules

RENTECH inc. a déjà une entente avec DRAX Power au Royaume-Uni pour l'approvisionnement en granules de bois pour les 10 prochaines années et ce, à partir de ces installations ontariennes. Cette entente prévoit une fourniture de granules allant jusqu'à 400 000 de tonnes par année livrées usine thermique, la plus importante du pays. En effet, Drax Power a déjà débuté la conversion partielle de ses installations au charbon vers une source d'énergie renouvelable, la biomasse.

RENTECH-CHAPAIS entend bâtir sur cette entente et poursuivre l'exploration du marché industriel en Europe. Pour ce faire, l'entreprise prévoit utiliser les installations d'Arrimage Québec pour l'entreposage des granules avant le transport outre-mer. Les dômes construits récemment (voir figure page 7), une des meilleures installations du genre au monde, sont spécialement conçus pour recevoir les granules de bois qui seront produits à Chapais et en Ontario. Près de 75000 tonnes de granules peuvent être entreposées dans ces nouveaux dômes à Québec. RENTECH possède une entente d'exclusivité avec Arrimage Québec.

Le chargement des granules se fait uniquement par convoyeur mécanique et ne pourra être à la source d'émission de poussières suivant la manipulation des granules. Afin de compléter l'opération de chargement d'un vraquier, il faudra prévoir d'une à deux journées. RENTECH estime que le volume produit à Chapais nécessitera environ six bateaux par année afin d'acheminer la production de l'usine vers le marché européen.

Le transport des granules à partir de l'usine vers le Port de Québec se fera par train et utilisera près de 3300 wagons par an Ceci devrait avoir un impact économique important pour la région puisque les installations du Canadien National seront largement utilisées pour le transport de ce nouveau produit.

Il n'est pas prévu d'utiliser des camions pour le transport des granules vers Le Port de Québec. Il n'y aura donc pas d'augmentation du trafic routier suivant le début de la production. L'utilisation du transport par rail est l'une des méthodes de transport les moins émettrices en gaz à effet de serre pour le transport en vrac de ce produit.



Silos construits au Port de Québec spécialement pour l'exportation de granules de bois

Impact économique pour la région du Nord-du-Québec

Les investissements de RENTECH-CHAPAIS seront considérables pour la région immédiate de Chapais, mais également pour la grande région du Nord-du-Québec. La construction de l'usine de granules fera en sorte d'injecter près de 70 millions de dollars dans la région, en plus de créer de nouveaux emplois pour la région.

La construction de l'usine de granules fera en sorte de consolider les opérations de Barrette-Chapais Ltée. sur une base à long terme. En plus de stabiliser les emplois de la scierie où travaillent plus de 400 personnes, l'usine de granules fournira des emplois de qualité pour plus de 25 personnes lorsque l'usine sera en service, sans compter les emplois indirects pour la région.

Durant la phase de construction, il faudra prévoir l'emploi de 50 à 100 personnes sur une période de 6 à 12 mois. Ces emplois seront en grande majorité fournis à

des sous-traitants de la région, mais selon la disponibilité, ils pourront provenir de la région de l'Abitibi-Témiscaminque, Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de Québec.

De plus, la compagnie RENTECH désire s'implanter de façon complète dans la région du Nord-du-Québec. Lors de la construction, une attention particulière sera portée pour employer des compagnies de la région, incluant des compagnies détenues par les Cris de Waswanipi, Oujé-Bougoumou et Mistissini.

Lorsque l'usine sera en fonction, l'emploi de personnel Cri sera également une préoccupation importante afin de maximiser les retombées positives pour les Cris.

D'ailleurs RENTECH-CHAPPAIS s'engage à produire un rapport de suivi au Comité d'évaluation concernant la phase de construction et d'opération un an après le démarrage de l'usine. Ce rapport expliquera notamment les retombées économiques tant pour la région, que spécifiquement auprès des Cris.

Finalement, il est bon de mentionner que les emplois indirects créés ou consolidés seront de toutes sortes. Il faudra prévoir une activité supplémentaire du chemin de fer, mais également pour des sous-traitants pour la maintenance de la machinerie, les produits de consommations et de services spécialisés. Ces emplois sont difficilement chiffrables actuellement, mais il est possible de prévoir des retombés indirects substantiels pour la région.

Le procédé industriel

Le procédé industriel est simple dans son ensemble. Il s'agit de prendre des résidus ligneux et de les transformer en granules de bois. Sans vouloir décrire le secret industriel particulier à RENTECH-CHAPPAIS, il est possible de décrire le flux opérationnel de la nouvelle usine. Les schémas suivants présentent les entrants et extrants de l'usine de Chapais.

Le procédé industriel est d'utiliser les résidus ligneux, de les séchés et de les transformer en granules de bois. Une fois cette étape complétée, les granules sont soit entreposés temporairement, ou directement chargés dans des wagons pour le transport vers le Port de Québec. Pendant le chargement, une dernière vérification des particules fines est faite par l'ajout d'un traitement mécanique. Dans chacun des cas, les normes réglementaires seront strictement respectées par RENTECH-CHAPPAIS.

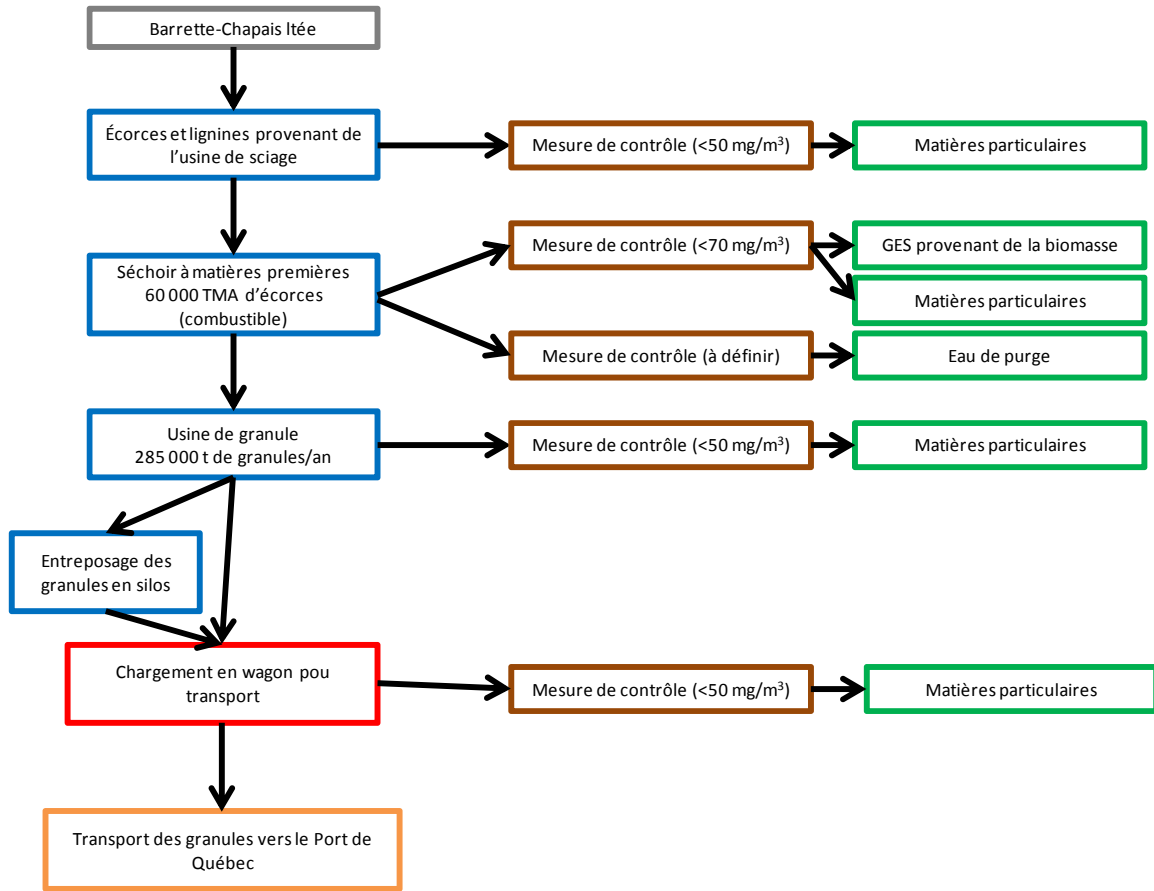
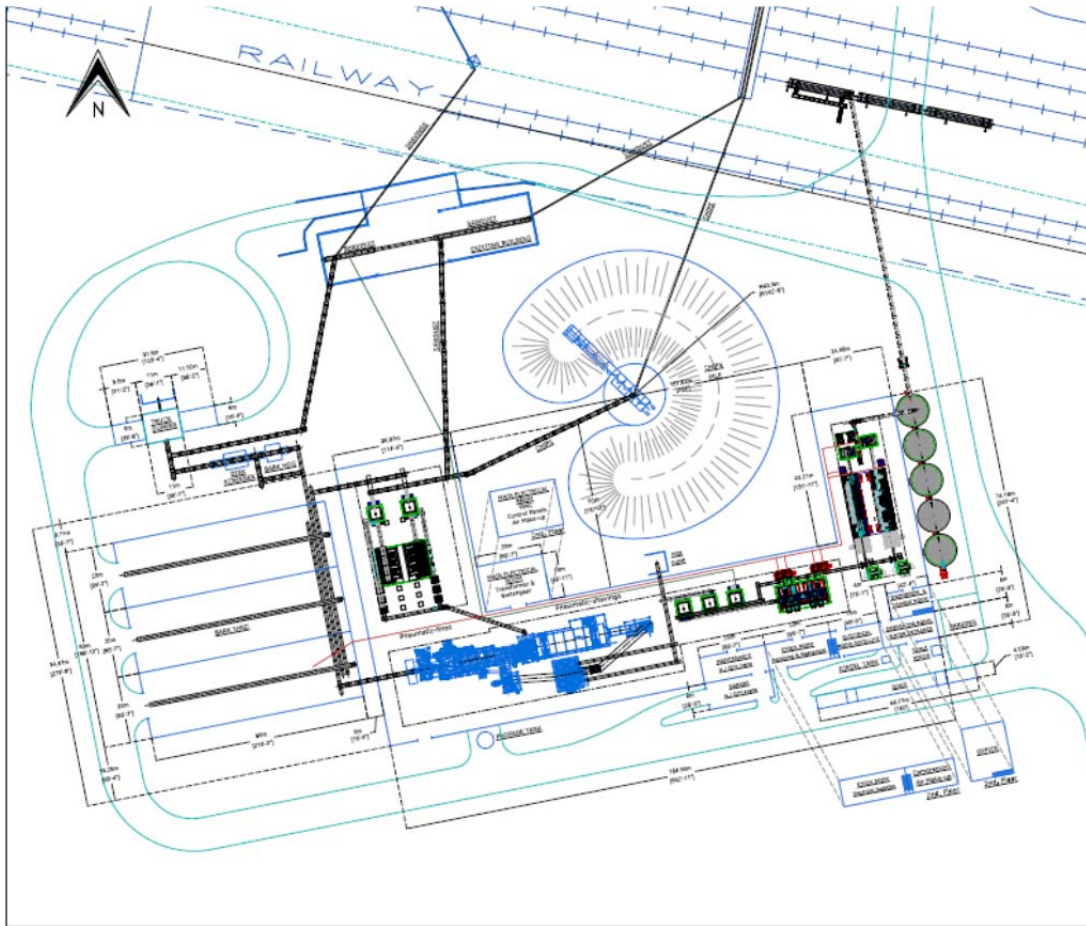


Schéma présentant le flux opérationnel de l'usine de RENTECH-CHAPAIS



Design préliminaire de l'usine de RENTECH-CHAPAIS

Impacts environnementaux appréhendés

Les investissements de plus de 70 M\$ ne se feront pas sans impacts sur l'environnement. Toutefois, les impacts sur la qualité de l'environnement ne seront pas incontrôlables.

Les paragraphes suivants expliqueront les impacts environnementaux appréhendés si aucune action n'est prise afin d'en réduire, voir, éliminer ces derniers. Une section particulière suivant les impacts traite spécifiquement des mesures de mitigations proposées afin d'agir sur les impacts. De plus, certains impacts décrits ici-bas ne sont pas tous négatifs, mais peuvent être positif tant pour le Québec, que pour la communauté internationale.

Une section traitera également des impacts durant la phase de construction de l'usine, ainsi que les mesures de mitigation qui seront proposées pour cette phase.

Il est important de rappeler que l'établissement de cette usine ne provoquera aucune augmentation de la récolte forestière sur le territoire de la Baie-James. Les ressources en lignines et en écorces proviendront de la ressource actuelle. Il en résultera uniquement un déplacement de la valorisation d'un endroit instable avec des variations importantes de la demande, vers une source de valorisation stable et à long terme.

Phase d'opération de l'usine

Impacts sur l'Air

Le procédé industriel de la fabrication de granules demande que la fibre ligneuse soit séchée préalablement avant l'agglomération. Pour ce faire un séchoir à écorces sera aménagé. Ce séchoir sera alimenté à l'aide d'une fournaise aux écorces. Ainsi, les émissions atmosphériques proviendront essentiellement de la fournaise d'une puissance nominale de 29.33 MW.

De cette fournaise, les émissions atmosphériques seront rejetées directement à l'environnement. Toutefois, avant le rejet, le respect des normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, article 75) sera adressé afin d'en réduire les émissions et de respecter les normes du règlement (voir section - Mitigation).

De plus, la puissance de la fournaise fera en sorte de produire des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Toutefois, comme expliqué plus haut, le combustible sera à base d'écorce, ce qui fera en sorte de produire des GES provenant de biomasse. Sur la base de 40 000 tonnes métriques anhydres (TMA), il y aurait une production de GES en CO₂ équivalent de 73 397 tonnes, soit 71 962 tonnes de CO₂, 483 tonnes de CO₂ équivalent de CH₄ et 952 tonnes de CO₂ équivalent de N₂O.

Outre la production de matières particulaire provenant de la fournaise, des systèmes mécaniques d'épuration de l'air seront nécessaires pour les opérations de l'usine. Au total, il est prévu d'installer 18 cyclones et 2 dépoussiéreurs pour les opérations de l'usine de granule.

Mise à part la production de matières particulaire provenant de la fournaise et des dépoussiéreurs/cyclones, ainsi que les GES provenant de la combustion des

écorces, les impacts environnementaux du projet sur la qualité de l'air se limitent à ce qui est décrit plus haut.

Finalement, il n'y aura pas d'impact sur le voisinage concernant le bruit, puisque l'emplacement de l'usine est loin de la route 113, et que le voisin résidentiel le plus près est à plus de 10 km de l'usine. De plus, l'usine n'utilisant que peu de machinerie mobile, les bruits associés à cette activité est négligeable.

Impact sur l'eau

Le procédé de fabrication de granule ne demande aucune utilisation d'eau en masse. En fait, il en faut le moins possible. Toutefois, la fournaise pourra demander une certaine utilisation d'eau lors de purge ou d'entretien.

La consommation d'eau est évaluée à moins de 25 m³ par jour. Près de la moitié de la consommation d'eau prévue est destinée aux toilettes, et autre utilisation usuelle. Une partie de l'eau est toutefois prévue pour le nettoyage des équipements de l'usine. Le nettoyage des équipements ne requiert pas de produits chimiques, et devrait contenir uniquement de la matière organique. Le nettoyage est nécessaire pour déloger les particules de bois sur les équipements, sol et autres.

Il n'y aura donc pas de prise d'eau supérieure à 75 m³ d'eau par jour nécessaire pour les opérations de l'usine. Seule l'utilisation normale d'eau domestique tel que les toilettes, lavabos et de douches sera nécessaire.

Pour ce qui est des rejets, la fournaise demandera une certaine utilisation régulière d'eau. Les volumes exacts lors d'une purge sont variables d'une fois à l'autre et aucune donnée ne peut être avancée pour l'instant. Toutefois, les eaux seront traitées préalablement au rejet dans l'environnement. (voir section - mitigation).

Il est important de mentionner qu'il n'y aura aucun rejet de lixiviat provenant de l'entreposage des écorces ou des sources en lignine. En effet, puisque les écorces seront valorisées au fur et à mesure, et qu'elles doivent être sèches, ces dernières seront entreposées temporairement dans bâtiment couvert qui recevra la matière ligneuse en continu. Il est toutefois, prévu qu'un tablier de béton soit installé à proximité de l'entrepôt en cas de fermeture temporaire de l'usine de sciage. Ce tablier de béton sera aménagé afin d'avoir une pente inverse empêchant l'eau de quitter le tablier. Celui-ci ne sera utilisé que dans cette situation exceptionnelle et sera que de courte durée, quelques semaines tout au plus.

Finalement, l'utilisation de produits pétroliers pourrait être une activité ayant un impact sur la qualité de l'eau et du sol. Or, les opérations usuelles sur le terrain impliquant de la machinerie, une fois l'usine en fonction, sont très limitées. Au total, il n'y aura qu'un chariot élévateur et un chargeur mobile pour l'usage exclusif de l'usine.

Il y aura donc un réservoir de produits pétroliers d'une capacité inférieure à 3000 litres sur le terrain. Ce réservoir répondra aux normes décrites à l'article 8.06 du Code de construction du Québec, soit la norme ULC-S601-00 pour les réservoirs hors terre. Ce réservoir aura une double paroi pouvant accueillir 110 % du volume du réservoir. Ce réservoir sera uniquement utilisé pour le ravitaillement de la machinerie mobile extérieure de l'usine.

Durant la phase de construction, de la machinerie mobile devra être utilisée, mais il est impossible d'indiquer le type et nombre exact à ce moment-ci.

Impact sur le sol

Les impacts sur le sol se feront sentir sur l'utilisation de la surface terrière et de la construction des bâtiments.

Le choix du site pour la construction de cette usine est stratégique puisqu'il est important qu'elle soit à proximité de la source de lignine et d'écorces. De plus, le terrain où sera construite l'usine a déjà été un site industriel où des sciures y étaient entreposées en grande quantité. Le site a été totalement vidé il y a près de 10 ans, et a fait l'objet d'une revégétalisation herbacée. L'utilisation de ce terrain est donc un choix judicieux tant du côté approvisionnement en matériel que du côté environnemental.

Le terrain visé aurait une superficie approximative de 10 hectares. Toutefois, le réel impact sur la surface terrière est bien moindre. Les voies d'accès à l'usine, la superficie des bâtiments et d'entreposage temporaire des écorces seront les seuls impacts potentiels identifiés à ce moment. Aucune mesure d'atténuation n'est proposée pour cet impact.

Il y aura également une production de cendre provenant de la fournaise à écorces. Ces cendres seront soit valorisées, ou envoyées directement dans un site autorisé. RENTECH-CHAPAIS privilégie la valorisation. Toutefois, il est impossible pour l'instant d'en indiquer la voie. Toutefois, l'utilisation de cendre pour la restauration de stériles miniers est envisagée.

Impact sur les Gaz à effet de serre

La production de granules vise à remplacer les combustibles fossiles dans les centrales thermiques aux combustibles fossiles. Ainsi, le remplacement de combustible produisant des gaz à effet de serre par des combustibles provenant de la biomasse réduit considérablement la production de GES additionnel. Ainsi, l'usine de RENTECH-CHAPAIS produira à terme plus de 300 000 tonnes de granules. Ces granules pourront prendre la place de combustible fossile et en réduiront la production de GES.

L'utilisation des granules de Chapais fera en sorte de produire près de 540 000 tonnes de CO₂ par année. Ceci soustrairait une production de CO₂ provenant de charbon bitumineux allant jusqu'à 750 000 tonnes ce qui représente une réduction de CO₂ de plus de 200 000 tonnes par année. Cette évaluation ne prend pas compte l'extraction et le transport du combustible au point de consommation. Si l'on extrait les gaz à effet de serre neutres provenant de la biomasse, cette soustraction de GES dans l'atmosphère est de 750 000 tonnes par année. Sur la base de 7 Gt de CO₂ équivalent produits annuellement dans le monde entier, ceci représente une réduction significative de 0,075 %.

Mesures d'atténuation

Afin de réduire les impacts appréhendés par le projet d'usine de granules, certaines mesures de mitigations sont présentées dans les paragraphes suivants. Ces mesures ont pour objectif de respecter la réglementation environnementale, mais également réduire l'emprunt écologique que pourra avoir l'usine dans le milieu de la région du Nord-du-Québec.

Mitigation sur l'air

Comme expliqué précédemment, afin de produire les granules, le matériel utilisé doit avoir une humidité contrôlée. Pour ce faire un séchoir à écorces sera installé et l'énergie nécessaire proviendra d'une fournaise aux écorces. Cette fournaise sera donc une source importante de matières particulaire et de GES.

La réglementation québécoise prévoit à l'article 75 du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) que toute nouvelle chaudière alimentée aux résidus de bois n'émette pas plus de 150 mg/m³ pour les chaudières de 10MW et moins, alors que les chaudières de plus de 10 MW doivent atteindre au maximum 70 mg/m³ d'air.

Afin de répondre à cette norme, RENTECH-CHAPAIS prévoit installer un système de traitement de l'air mécanique à haute performance. Ces équipements sont reconnus comme très efficace et répondent aux plus hauts standards internationaux. Ainsi, RENTECH-CHAPAIS sera, avec cet équipement, largement sous la norme de 70 mg/m³ d'air.

Finalement, certains contaminants atmosphériques tels que des composés organiques volatils (COV), monoxyde de carbone, Oxyde d'azote (NOx) seront produits par la combustion des écorces dans la fournaise. Ces contaminants ne peuvent être contrôlés contrairement aux matières particulaires. Toutefois, ceci demeure négligeable compte tenu de la dimension de la fournaise.

De plus, des émissions de matières particulaires seront produites par certaines opérations dans l'usine. Afin de respecter la norme de 50 mg/m³ d'air prévue à l'article 10 du RAA pour ce qui est de la manipulation des résidus de bois, de cyclone seraient la façon de faire usuelle. Or, RENTECH-CHAPAIS fera en sorte, dans la mesure du possible, de recueillir toutes les sources d'émission de poussières afin de les traiter directement dans un dépoussiéreur qui est encore une fois largement plus performant que les cyclones. Ceci démontre la volonté de faire RENTECH-CHAPAIS d'être un citoyen corporatif proactif et soucieux de ses impacts sur le milieu environnemental et social.

Mitigation sur l'eau

La production d'eau de purge a été décrite comme un impact appréhendé sur l'environnement. Les purges sont nécessaires afin de maintenir en état de fonctionnement la fournaise à écorces. Généralement l'eau provenant de purge est caractérisée par un pH et une température élevée.

Pour atténuer les effets de ces purges, un système de titrage sera installé où la lecture du pH sera prise. Par la suite un titrage automatique sera effectué afin de rétablir l'eau à un pH neutre. Cette façon de faire est largement utilisée dans l'industrie au Québec.

Pour ce qui est de la température, l'eau sera entreposée dans des bassins d'accumulation où l'ajustement du pH sera fait. Le temps de résidence de l'eau fera en sorte que la température sera rétablie avant le rejet dans l'environnement.

Avant chaque vidange du bassin, une lecture manuelle du pH et de la température sera faite par l'opérateur de la fournaise. Ces lectures seront transcrites dans un registre des rejets à l'environnement. De plus, le volume des purges sera également une information qui sera inscrite au registre.

Finalement, avant le rejet dans l'environnement, l'eau sera envoyée au système de traitement des eaux usées domestique, recevant les eaux de toilettes et autres. La technologie n'est pas encore déterminée, mais une demande d'autorisation selon l'article 32 de la LQE décrira cette technologie. Un suivi du point de rejet sera effectué par une personne compétente où une évaluation de l'état général de l'environnement sera décrite avant et après le début de l'activité.

Phase de construction

Les paragraphes suivants traitent des impacts sur l'environnement ainsi que les mesures d'atténuation qui seront mises en place pour les réduire, durant la phase de construction

Dynamitage

À ce stade, RENTECH n'anticipe pas recourir à des opérations de dynamitage afin de construire l'usine. Par contre, dans l'optique où ce serait nécessaire, ces travaux se feront selon les règles de l'art. Toutefois une attention particulière se fera sur les impacts provoquer par le souffle de l'explosion ainsi que sur la sécurité du personnel. Seules des personnes possédant les compétences requises par la réglementation seront donc employées pour faire ce travail. De plus, un tapis de rétention sera toujours installé sur la zone d'explosion afin d'empêcher l'éparpillement des débris rocheux.

Finalement, un avis dans les journaux locaux sera transmis au moins une semaine à l'avance avertissant les personnes de la région que des travaux de dynamitage seront effectués sur le site.

Utilisation de produits pétroliers

De la machinerie pour la construction sera utilisée sur le site. Cette machinerie nécessitera l'utilisation de produits pétroliers. Il y aura donc une possibilité qu'un déversement survienne durant la construction de l'usine.

Advenant qu'un déversement se produise, les mesures habituelles seront mises en place afin de contenir et récupérer les produits pétroliers déversés. Un avis immédiat de déversement sera transmis au MDDELCC via Urgence-Environnement indiquant la nature du déversement, la quantité de produits déversés et les mesures prises pour contenir ce dernier.

Afin de faciliter la récupération des déversements, une sensibilisation sera fournie aux travailleurs de chantier les informant de l'importance des actions à prendre et des mesures adéquates à mettre en place pour réduire l'étendue du déversement. De plus, des trousse mobiles de déversements seront installées aux endroits stratégiques et les travailleurs de chantiers seront formés pour l'utilisation de ces dernières.

Matériaux de construction

La construction de l'usine demandera une quantité importante de matériaux. Une certaine quantité de ces matériaux ne pourra être utilisée à 100 % de qui produira des matières résiduelles.

Toutes ces matières résiduelles seront récupérées pour être envoyées au site d'enfouissement technique de Chibougamau si aucune autre utilisation n'est possible.

Conclusion

La construction de l'usine de granule comme proposé par RENTECH inc. représente un investissement structurant pour la région immédiate de Chapais et pour le Nord-du-Québec.

Les investissements de 70 M\$ dans la région créeront 25 nouveaux emplois de qualité, mais contribueront également à stabiliser sur le long terme les emplois associés à l'usine de sciage de Barrette-Chapais Itée. De plus, les emplois indirects seront substantiels et donneront des opportunités d'affaires pour les compagnies Cris de la région.

Les impacts négatifs associés à la nouvelle usine de RENTECH-CHAPAIS sont peu nombreux et d'ampleur limitée. Des matières particulières sont identifiées comme l'impact le plus important associé à la nouvelle usine. Toutefois, les mesures de mitigations proposées font en sorte de réduire au minimum technologique ces impacts.

De plus, la substitution de combustibles fossiles sur le marché industriel européen par l'utilisation des granules produits par RENTECH-CHAPAIS fera en sorte de soustraire des quantités significatives de GES produits mondialement.

La planification et le design du projet sont en phase d'être complétés. La phase de construction est en attente des autorisations requises pour le projet. L'obtention du certificat de non-assujettissement au chapitre II de la LQE est une

étape nécessaire à la concrétisation du projet et tout retard dans ce sens pourrait mettre en péril l'aboutissement de la construction de cette usine novatrice pour le Québec.

Personne contact :

Pierre-Olivier Morency, Directeur du développement commercial

Rentech inc.

Pmorency@rentk.com

418 554-1101

Échéancier environnemental et de construction

L'échéancier proposé ici-bas est très limité dans le temps. La région du Nord-du-Québec est particulière pour ce qui est de la construction des bâtiments. L'hiver est une période où il est presque impossible de travailler, et fait en sorte que les coûts associés à la construction sont plus élevés.

La compagnie RENTECH estime que tout retard dans l'échéancier provoquerait une remise en question de la viabilité du projet, voire la possibilité d'abandonner complètement le projet.

| Étapes | années | |
|---|-----------------|------------------|
| | 2014 | 2015 |
| Demande de non-assujettissement | Septembre | |
| Réception du certificat de non-assujettissement | Octobre | |
| Demande d'autorisation selon l'article 22 de la LQE | Octobre | |
| Demande d'avis de conformité réglementaire au <i>Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James</i> | Octobre | |
| Réception des permis requis au MDDELCC | Fin novembre | |
| Production des plans finaux de l'usine | Août à décembre | |
| Début de la construction de l'usine | Début novembre | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fondation | | Mars - avril |
| <ul style="list-style-type: none"> • construction du bâtiment de l'usine | | Avril à juin |
| <ul style="list-style-type: none"> • Installation des équipements de production | | Mai à juillet |
| <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la construction | | Août |
| Début des opérations de l'usine de granules | | Septembre |